

Nouvelles épreuves de langues vivantes

Quels supports pour l'évaluation de la compréhension de l'oral en langues vivantes 1 et 2 au baccalauréat général et technologique ?

Le choix des supports retenus pour la compréhension de l'oral est naturellement dicté en premier lieu par la pertinence de leur contenu, par rapport au programme d'enseignement.

En ce qui concerne les caractéristiques formelles, la sélection de ces supports est déterminée par des critères différents selon leur contexte d'utilisation.

Dans le cas d'un entraînement à la compréhension de l'oral, les supports seront choisis

- soit parce qu'ils permettent l'apprentissage d'une stratégie particulière d'accès au contenu ou l'entraînement à sa mise en œuvre,
- soit parce qu'ils mettent les élèves en situation de réussite dans cette activité langagière, expérience dont la régularité est indispensable aux progrès individuels.

Pour l'évaluation régulière de la compétence en compréhension de l'oral, les documents retenus doivent tenir compte des enseignements dispensés, tant au niveau du contenu que de leurs composantes linguistiques. Leur degré de difficulté est calibré le plus soigneusement possible par rapport aux aptitudes réelles des élèves.

Dans le cas particulier de l'évaluation de la capacité de compréhension à l'oral comptant pour les épreuves du baccalauréat, les documents utilisés doivent satisfaire à plusieurs exigences :

- Ils doivent permettre à tous les candidats, quel que soit leur niveau de compétences, d'accéder à une partie du contenu pour que ce niveau puisse être apprécié et évalué en conséquence. En ceci, les critères devant présider à leur sélection diffèrent des exigences d'un test qui aurait pour finalité d'attester la maîtrise d'un niveau de compétences unique et précis.
- Le thème abordé doit être familier des candidats, donc traiter de problématiques abordées pendant l'enseignement et être en relation avec les notions définies dans le programme, sans naturellement que le contenu du support soit connu des élèves. Pour cette dernière raison, aucun extrait de manuel ou méthode d'enseignement ne pourra être retenu.
- La nature du document entendu peut être diverse : récit court, interview, dialogue, témoignage ou bref exposé, enregistrement ou extrait de médias ou de film. Il doit, quelle que soit sa nature, comporter des informations factuelles et développer un point de vue ou un regard particulier sur la thématique abordée.
- Le déroulement des idées et des faits doit être bien structuré.
- Certains obstacles à la compréhension doivent être évités : bruit de fond gênant la perception du contenu, noms propres jouant un rôle pour la compréhension des faits essentiels ou des idées principales, mots clefs peu audibles, etc.
- Le lexique présent dans les supports doit avoir une fréquence d'utilisation très élevée dans le domaine abordé ou la thématique traitée et, en conséquence, avoir, pour l'essentiel, déjà été rencontré par les candidats pendant l'enseignement ou les entraînements mis en œuvre.
- Les supports doivent présenter une assez grande richesse des structures ou des énoncés fonctionnels, dans une langue orale authentique qui exclut le recours à tout écrit oralisé.
- L'élocution doit être authentique mais claire ; la langue utilisée doit être la « langue standard » et l'accent du ou des locuteurs être très courant.
- La durée du document ne doit pas excéder une minute trente.

En respectant ces exigences, les supports rendent possible une réussite des candidats se situant aux niveaux B2 ou B1 de compétences en compréhension de l'oral dans la langue vivante 1 ou langue vivante 2, sans interdire tout accès au sens aux candidats n'ayant pas encore atteint l'un de ces niveaux.